

# Expert Fiscaliste

1000 de La Gauchetière Ouest  
24e étage,  
Montréal QC H3B 4W5  
H3G 2A9

Tel: (877) 542-2130  
Fax: (877) 720-7086  
email: [will@expert-fiscaliste.net](mailto:will@expert-fiscaliste.net)  
[www.expert-fiscaliste.net](http://www.expert-fiscaliste.net)

## **You must file a return if any of the following situations apply:**

1. You have to pay tax.
2. You received a request to file a return.
3. You and your spouse or common-law partner elected to split pension income.
4. You received working income tax benefit (WITB) advance payments.
5. You disposed of capital property or you are reporting a capital gains reserve you claimed on your previous tax return.
6. You have to repay any of your old age security or employment insurance benefits.
7. You have not repaid all amounts withdrawn from your registered retirement savings plan (RRSP) under the Home Buyers' Plan or the Lifelong Learning Plan.
8. You have to contribute to the Canada Pension Plan (CPP). This can apply if the total of your net self-employment income/ pensionable employment income is more than \$3,500.
9. You are paying employment insurance premiums on self-employment and other eligible earnings.
10. Leaving Canada (emigrants) or Newcomer to Canada (immigrants)

## **Even if none of the above requirements apply, you should file a return if any of the following situations apply:**

11. You want to claim a refund.
12. You want to claim the working income tax benefit.
13. You want the GST/HST credit (including any related provincial credits).
14. You or your spouse or common-law partner wants to begin or continue receiving Canada child tax benefit payments (including related provincial or territorial benefit payments).
15. You have incurred a non-capital loss that you want to be able to apply in other years.
16. You want to carry forward or transfer the unused part of your tuition, education, and textbook amounts.
17. You want to report income for which you could contribute to an RRSP and/or a pooled registered pension plan (PRPP) to keep your future RRSP/PRPP deduction limit.
18. You want to carry forward the unused investment tax credit on expenditures you incurred during the current year.
19. You receive the guaranteed income supplement or allowance benefits under the old age security program. You can usually renew your benefit by filing your return by April 30.

# Expert Fiscaliste

1000 de La Gauchetière Ouest  
24e étage,  
Montréal QC H3B 4W5  
H3G 2A9

Tel: (877) 542-2130  
Fax: (877) 720-7086  
[email: will@expert-fiscaliste.net](mailto:will@expert-fiscaliste.net)  
[www.expert-fiscaliste.net](http://www.expert-fiscaliste.net)

## **Vous devez produire une déclaration pour si:**

1. Vous avez de l'impôt à payer.
2. Nous vous avons demandé de produire une déclaration.
3. Vous et votre époux ou conjoint de fait avez choisi de fractionner votre revenu de pension
4. Vous avez reçu des versements anticipés de la prestation fiscale pour le revenu de travail
5. Vous avez disposé d'une immobilisation ou vous devez déclarer une provision pour gains en capital que vous avez demandée dans votre déclaration précédente.
6. Vous devez rembourser une partie ou la totalité des prestations de la Sécurité de la vieillesse ou des prestations d'assurance-emploi
7. Vous n'avez pas remboursé la totalité des montants que vous avez retirés de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans le cadre du Régime d'accession à la propriété ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente.
8. Vous devez cotiser au Régime de pensions du Canada (RPC) parce que, le total de vos revenus nets tirés d'un travail indépendant /et de vos revenus d'emploi donnant droit à pension dépasse 3 500 \$.
9. Vous versez des cotisations à l'assurance-emploi pour le revenu tiré d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles.
10. Départ du Canada (émigrants) ou Nouveaux arrivants au Canada (immigrants)

## **Même si vous n'êtes pas dans aucune de ces situations, vous devez produire une déclaration si:**

11. Vous voulez demander un remboursement.
12. Vous voulez demander la prestation fiscale pour le revenu de travail.
13. Vous voulez recevoir le crédit pour la TPS/TVH (y compris les crédits provinciaux connexes).
14. Vous ou votre époux ou conjoint de fait désirez commencer ou continuer à recevoir l'allocation canadienne pour enfants (compris les versements des prestations provinciales/territoriales).
15. Vous voulez reporter à une autre année une perte autre qu'en capital
16. Vous voulez transférer ou reporter à une année future la partie inutilisée de vos frais de scolarité, de votre montant relatif aux études et de votre montant pour manuels.

# Expert Fiscaliste

1000 de La Gauchetière Ouest  
24e étage,  
Montréal QC H3B 4W5  
H3G 2A9

Tel: (877) 542-2130  
Fax: (877) 720-7086  
[email: will@expert-fiscaliste.net](mailto:will@expert-fiscaliste.net)  
[www.expert-fiscaliste.net](http://www.expert-fiscaliste.net)

---

17. Vous voulez déclarer un revenu pour lequel vous pourriez cotiser à un REER ou à un régime de pension agréé collectif (RPAC), ou les deux, pour garder à jour votre maximum déductible au titre des REER/RPAC pour les années futures.
18. Vous voulez reporter à une année future la partie inutilisée de votre crédit d'impôt à l'investissement pour des dépenses faites dans l'année courante.
19. Vous recevez des prestations de Supplément de revenu garanti ou des allocations en vertu du programme de la Sécurité de la vieillesse. Vous pouvez habituellement renouveler votre prestation en produisant votre déclaration au plus tard le 30 avril.